

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210323-44-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2021

N° 44/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 mars 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 31 mars 2021,

Objet de la délibération :

Orientations budgétaires 2021

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	6
• Excusé(e)s :	2
• Non excusé(e)s :	13
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-trois mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, Mme Marie-Pierre GRANDJEAN à Mme Catherine GRANDJACQUET, Mme Lydie SAGE à Mme Sylvie LHERITIER, M. Gilles ARNOUD à Mme Sarah FAIVRE, M. Jean-Marc CARGNINO à M. Jean-Claude STADELMANN, M. Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
Procuration	
Suppléé(e)s	M. Louis DAUDEY par M. Emmanuel DELIOT, Mme Joëlle MAURICE par Mme Isabelle BEAUQUIS, Mme Angèle PRILLARD par M. Vincent COQUIARD, Mme Chantal VIPREY par Mme Nadia LOUIS, M. Serge MONNET par M. Hubert JUSTE
Excusé(e)	Mme Françoise LEBLANC-VICHARD et M. Gilles SIMON M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLLOT, M. Claude CHATELAIN, M. Michel DEBRAY, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Maryse FAILLENET, Mme Danièle FIETIER, Mme Françoise GOUBET, M. Romuald MAUGAIN, M. Jacques MAURICE, M. Pascal PERCIER, M. Jean-Louis POGLIANO, Mme Marie-Christine VERNEREY
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Dominique BERION a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la préparation des budgets primitifs 2021, l'exécutif des EPCI a pour obligation de présenter à son assemblée délibérante, un rapport comprenant notamment :

- L'évolution des dépenses et des recettes
- La structure et la gestion de la dette
- De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation doit comporter la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Vu les articles D2312-3 & L2312-1 du CGCT,

Le Président présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2021 telles que détaillées dans le document joint et invite au débat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2021 qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance, le 23.03.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président